

**Séance du 9 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.*

Convocation du 29 mars 2024.

**Ordre du jour :**

- \* Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion :
  - Affectation des résultats de fonctionnement
    - \* Commune
    - \* Service Assainissement
    - \* Pôle Santé
  
- \* Vote des taux communaux 2024 (taxes directes locales)
  - taxe foncière sur propriétés bâties
  - taxe foncière sur propriétés non bâties
  - taxe d'habitation
  
- \* Vote du budget Primitif 2024 :
  - Commune
  - Service Assainissement
  - Pôle Santé
  
- \* Taux maximal de fongibilité 2024
  
- \* Questions diverses

**Présents :** Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme PEREZ, Mme BERGER, M. BARRIER, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX, M. GRINDEL,

**Absents excusés :** Mme MASSERET, Mme MATHÉ (procuration à Mme CALIMÉ WATIEZ),

**Absent :** M. GAYET, M. FABRE, M. MARCHE,

**Secrétaire de séance :** M. VIALARD.

**Séance du 9 avril 2024**

**1- DCM 29\_2024 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 : Commune**

**Présents : 13      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Commentaires :** Néant

**Délibération :**

**Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	67 022.30 €		592 764.95 €	78 966.50 € 47 195.00 €	- 31 771.50 €	628 015.79 €
FONCT	44 975.09 €		169 138.90 €		214 113.99 €	214 113.99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	214 113.99 €
<b>Affectation obligatoire :</b> À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 113.99 €
Total affecté au c/1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Séance du 9 avril 2024**

**2- DCM 30\_2024 – Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom**

**Présents : 13                  Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0**

---

**Commentaires** : Néant

**Délibération** :

**Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom**

Le Conseil :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2023** par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger :/

**Séance du 9 avril 2024**

**3- DCM 31\_2024 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 : Service assainissement**

**Présents : 13      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Commentaires :**

**Délibération :**

**Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Service Assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	33 093.17 €		7 963.86 €	64 028.00 €	- 64 028.00 €	- 22 970.97 €
FONCT	16 054.88 €		12 750.29 €			28 805.17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	28 805.17 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	22 970.97 €
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 834.20 €
Total affecté au c/1068:	22 970.97 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Séance du 9 avril 2024**

**4- DCM 32\_2024 – Approbation du compte de gestion 2023 du Service Assainissement dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom**

**Présents : 13                      Votants : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

---

**Commentaires** : Néant

**Délibération** :

**Approbation du compte de gestion 2023 du Service Assainissement dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom**

Le Conseil :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2023** par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger :/

**Séance du 9 avril 2024**

**5- DCM 33\_2024 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 : Pôle Santé**

**Présents : 13      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 4**

**Commentaires :** Néant

**Délibération :**

**Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Pôle Santé**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 17 108.61 €		- 472.18 €		- €	- 17 580.79 €
FONCT	24 131.80 €	17 108.61 €	21 640.79 €			28 663.98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	28 663.98 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	17 580.79 €
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 083.19 €
Total affecté au c/1068:	17 580.79 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Séance du 9 avril 2024**

**7- DCM 34 \_2024 – Approbation du compte de gestion 2023 du Pôle Santé dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom**

**Présents : 13                      Votants : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

---

**Commentaires** : Néant

**Délibération** :

**Approbation du compte de gestion 2023 du Pôle Santé dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom**

Le Conseil :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2023** par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
  - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger :/

**Séance du 9 avril 2024**

**8- DCM 35 \_2024 – Vote des taux communaux 2024**

**Présents : 13      Votants : 14      Pour : /      Contre : /      Abstention : /**

**Commentaires** : Néant

**Délibération** :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de procéder au vote des taux communaux 2024 pour les taxes directes locales pour les propriétés bâties, non bâties et de la taxe d'habitation.

Après être passé au vote :

- Maintien des taux 2023 : 11 voix
- Augmentation des taux de 1% : 3 voix

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

- les taux suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
Foncière sur propriétés bâties	41.77%	41.77 %
Foncière sur propriétés non bâties	73.90%	73.90 %
Taxe d'habitation	9.64%	9.64 %

- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**9- DCM 36 \_2024 – Vote des Budgets Primitifs 2024**

**Présents : 13      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Commentaires** : Néant

**Délibération** :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budgets primitifs 2024 suivants :

**BUDGET COMMUNE :**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 704 850.56 €  
Recettes : 1 704 850.56 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 926 482.16 €  
Recettes : 926 482.16 €

**BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT :**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 122 677.89 €  
Recettes : 122 677.89 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 150 986.70 €  
Recettes : 150 986.70 €

**BUDGET PÔLE SANTÉ :**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 48 083.19 €  
Recettes : 48 083.19 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 32 580.79 €  
Recettes : 32 580.79 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, vote ces budgets à l'unanimité.



**Séance du 9 avril 2024**

**10- DCM 37 \_2024 – Taux maximal de fongibilité 2024 des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

**Présents : 13      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Commentaires** : Néant

**Délibération** :

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction codificatrice M57 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel.

Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la réunion du Conseil Municipal suivante.

Il est proposé de fixer la limite de ces mouvements à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30

Table des délibérations :

DCM 29_2024	<i>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 : Commune</i>
DCM 30_2024	<i>Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom</i>
DCM 31_2024	<i>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 : Service Assainissement</i>
DCM 32_2024	<i>Approbation du compte de gestion 2023 du Service Assainissement dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom</i>
DCM 33_2024	<i>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 : Pôle Santé</i>
DCM 34_2024	<i>Approbation du compte de gestion 2023 du Pôle Santé dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Riom</i>

**Séance du 9 avril 2024**

DCM 35_2024	<i>Vote des taux communaux 2024 : taxes directes locales</i>
DCM 36_2024	<i>Votes des Budgets Primitifs 2024</i>
DCM 37_2024	<i>Taux maximal de fongibilité 2024 des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
GRELET Thierry		PEREZ Nicole	
MATHÉ Sylvie (procuration Mme CALIMÉ WATIEZ)		BERGER Françoise	
BARRIER Emmanuel		REMONDIN Sylvain	
CHANEBOUX Sandrine		GRINDEL Lucas	